

# LE SÉJOUR POUR LES ADOS 2024

En partenariat avec la CAF DU Nord et la MSA

Le SIVOM d'Action Sociale de l'Ouest Cambrésis organise un séjour de vacances au :

COLLET D'ALLEVARD en Isère.

DU 17 AU 27 JUILLET 2024

DE 13 À 17 ANS

Toujours plus haut !

## AU PROGRAMME

- Activités de créations : (constructions de cabanes, flèches,...
- Cani-randonnée avec visite de l'élevage de huskys,
- Randonnées faune & flore en montagne,
- Camping en pleine nature avec feu de camp et repas trappeur,
- Escalade sur le site naturel,
- Randonnée équestre en montagne,
- Veillées, soirée montagnarde.
- Accrobranche,
- Baignade en piscine et au lac,
- Initiation à l'orientation,
- Canyoning,
- VTT freeride et de montagne,
- Grands jeux,

À 1450m d'altitude, au cœur du massif de Belledonne, à 45km de Grenoble et de Chambéry, le centre de « Valcoline » est réparti sur six étages avec ascenseur. L'hébergement se fait en chambres de 6 lits avec sanitaires complets et balcon privatif. Le centre possède 5 salles d'activités équipées, une salle à manger panoramique avec terrasse et vue sur les montagnes, une salle de cinéma, un coin détente baby-foot et canapés ainsi qu'un jardin clôturé avec jeux. Le voyage se fait en car grand tourisme du nuit.

## Réunion d'information :

Le 21 Mai 2024

À 18h

À la mairie d'Abancourt

Inscriptions au siège du SIVOM

1, Rue Maurice Camier à Cuvillers

Mardi de 09h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi de 09h à 12h

## INSCRIPTIONS :

### SE MUNIR DE :

- Un certificat médical (*document type à faire remplir par le médecin traitant*),
- Une copie de l'attestation de CMU,
- Une copie de la carte vitale ou attestation de sécurité sociale,
- Du test préalable à la pratique des activités nautiques et aquatiques (*document type à faire remplir*).

## COÛT DU SÉJOUR :

Le prix du séjour est de 1192 € :

- Pour les jeunes du SIVOM, après déduction de la subvention de la CAF de 119 euros, le montant restant est divisé en deux ce qui représente la participation familiale et la participation du SIVOM.
- Pour les jeunes extérieurs au SIVOM, seule la subvention de la CAF du Nord dans le cadre de la Convention Territoriale Globale est déduite du coût du séjour pour obtenir la participation familiale.

*Possibilité de déduction des bons vacances de la CAF, des bons MSA, des aides diverses ainsi que les chèques vacances (ANCV).*

